



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 14 octobre 2014

Présents :

M. Gabriel Fournier- maire

MM Patrick Leflaive, Thierry Bellang, Mmes Marlène Gasser, Frédérique Panouillot, adjoints

MM Mmes Françoise Bidalot, Patrick Dévigne, Michel Hojlo, Didier Duriaux, Astrid François, Jean Luc Gaume, Marie Chantal Latour, David Masson, Mian Sylvie, conseillers

Absent : Valérie Rousseaux

Procurations : Valérie ROUSSEaux à Marlène GASSER

Secrétaire de séance : Sylvie MIAN

Ordre du jour :

- I – Projet d'un Pôle Santé
- II – Retour sur les réunions
- III – Commémoration du 11 novembre et repas des anciens
- IV – Questions diverses

I – Projet d'un Pôle Santé

La Commission Appels d'Offres s'est réunie le 8 octobre autour d'Alain FAIVRE de la plateforme Ressources.

La convention « Cœur de Village » avec le Conseil Régional est prolongée.

La commune pourra peut-être bénéficier d'une subvention du Conseil Régional. Quant à la subvention de l'Agence régionale de Santé, elle ne pourra pas excéder 10 000 €.

Alain FAIVRE de la Communauté d'agglomération accepte d'accompagner la commune pour mener à bien ce projet : étude, vérification des travaux, comptes...

Il se charge de rédiger le cahier des charges pour lancer l'appel d'offres à architecte dès que possible pour ouverture des plis en février 2015, l'appel d'offres à entreprises étant programmé pour juin 2015. Les travaux débuteraient en septembre 2015 pour une réception

du bâtiment au dernier trimestre 2016.

Patrick LEFLAIVE a rendez-vous avec les Domaines le 24 octobre prochain pour une estimation de la valeur du bâtiment.

II – Retours sur les réunions

Marie-Chantal LATOUR dresse le compte-rendu de l'assemblée générale du GIP e Bourgogne à laquelle elle a assisté le 2 octobre dernier.

Ce groupement d'intérêt public a pour mission la mutualisation des services pour accompagner les collectivités locales dans la dématérialisation des actes, comme par exemple la dématérialisation des plans comptables en 2015.

Gabriel FOURNIER et Patrick LEFLAIVE ont participé à une réunion avec la sous-préfète sur la Loi ALUR, Loi pour l'accès au logement et un urbanisme renouvelé. Il s'agit du transfert des charges urbanistiques de l'État vers les collectivités autonomes à compter de juillet 2015. La Communauté d'agglomération pourrait prendre la compétence Administration du Droit des Sols et instruire notamment les demandes de permis de construire.

III – Commémorations du 11 novembre et repas des anciens

- Cérémonie au monument au mort à 10h30
- Apéritif offert par la Commune au caveau municipal
- Banquet des 70 ans et plus

La limite d'âge du banquet des anciens est désormais fixée à 70 ans (12 voix Pour, 3 Abstentions).

Les conjoints sont également invités.

Un courrier sera envoyé aux personnes concernées.

Le menu sera composé d'une entrée, un plat, fromage, dessert, café et liqueur.

David MASSON est chargé de l'achat des boissons (apéritif, vins, crémant).

Françoise BIDALOT propose d'animer ce repas en chanson.

Ceux qui ne pourront pas se déplacer se verront remettre un colis par les conseillers municipaux le samedi 8/11 matin.

IV – Questions diverses

Le Conseil se prononce pour l'octroi d'une place de taxi à un habitant qui en fait la demande : 14 voix Pour, 1 Abstention.

Le Conseil approuve à l'unanimité le devis de maintenance informatique annuelle (612 €) présenté par la Société ACCT de Chalon-sur-Saône. Un complément pour l'école (tableau blanc interactif notamment) sera demandé.

Le Conseil maintient à l'unanimité le pouvoir de police du maire.

Le Conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Rougeot (1 584 €) pour un balayage des rues.

Le Conseil renonce à l'unanimité à exercer son droit de préemption sur la vente d'une remise de 39 m² à Curtil.

Le Conseil décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 100 € à la Sécurité routière.

Le Conseil refuse à l'unanimité l'octroi d'une subvention au CFA.

Le Conseil s'engage à l'unanimité à verser la somme de 743 € à la ville de Beaune pour l'accueil d'un enfant de la commune en CLIS.

Le Conseil demande un complément d'informations quant à la demande d'un propriétaire concernant la mise aux normes d'accessibilité de locaux commerciaux avec mise à disposition de stationnements.

Une délibération modificative est prise à l'unanimité pour la régularisation d'un fond national de péréquation des dépenses communales (5 954 €).

Dans le cadre des élections municipales, une indemnité de 282,06 € est versée à la commune et sera répartie par moitié entre les deux secrétaires.

Le Conseil municipal accepte la proposition de Eclat 2000 qui fixe à 63 € par passage le nettoyage de l'école jusqu'en juin 2016.

Le Conseil désigne 8 propriétaires pour siéger au bureau de l'Association foncière.

Le Conseil répond favorablement (9 voix Pour, 6 Contre) à la demande du club de tennis de pouvoir utiliser les commodités de l'école lors de compétitions, sous réserve de l'accord de la directrice de l'école et à condition que les lieux soient remis en état de propreté après leur utilisation.

Au moindre incident, cette tolérance sera supprimée.

En cas de dégradation, la responsabilité du club de tennis sera engagée.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas acquérir le terrain APRR autour du lac mais décide de garder la servitude permettant une circulation des usagers autour du lac. Il autorise le maire à signer l'acte notarié.

Un devis sera demandé pour résoudre le problème de stagnation d'eau impasse Champ du moulin.

Le Conseil à l'unanimité décide de retenir l'acompte, soit 186 €, à une personne qui s'est désistée sans préavis le jour même de la location de la salle des fêtes.

Le Conseil accepte la demande du Foyer rural d'entreprendre des travaux (installation de cimaises, copieur, changement de clés) dont le montant sera retenu sur la subvention versée à l'association par la Commune.

Le protocole avec l'ATSEM, agent spécialisé des écoles maternelles, a été signé.

Un couple souhaite louer le logement communal situé dans l'ancienne cure.

Le club de basket remercie la commune pour le changement des suspens des panneaux de basket (sécurisation par un remontage électrique).

Le Conseil d'école est programmé le 7 novembre 2014.

Marlène GASSER est autorisée à remettre l'appareil photo acheté par la commune à la

directrice de l'école.

Le Conseil adopte le rapport annuel d'activités de la Com d'agglo.

Prochain Conseil municipal le 25 novembre 2014 à 19h